



- - - Limite de l'AVAP
- Limite de la commune
- Mur
- Immeuble protégé au titre des M.H
- Immeuble remarquable
- Immeuble intéressant ou à enjeux paysagers
- Immeuble d'accompagnement
- ▽▽ Masse boisé
- Etang



M O N T S A U G E O N 5 2 1 9 0 H A U T E M A R N E		
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine		
02	Plan de délimitation de l'AVAP 2 - Butte	Règlement Janvier 2016 Ech : 1/1000 ^{ème}
Maire d'ouvrage Mairie de Montsaugéon	Maitre d'œuvre Cyril BOUCAUD	Architecte Monsieur BOUCAUD